

Michel Foucault

La société punitive

Cours au Collège de France
(1972-1973)

*Édition établie sous la direction
de François Ewald et Alessandro Fontana,
par Bernard E. Harcourt*

HAUTES ÉTUDES

EHESS
GALLIMARD
SEUIL

pouvoir ; on aurait l'image médiévale du trône, ce lieu d'où l'on écoute et d'où l'on juge : c'est la forme magistrale du pouvoir. On a ensuite l'image absolutiste de la tête qui commande au corps, qui culmine : c'est la forme capitale du pouvoir telle qu'elle figure sur la page de garde du *Léviathan*⁴. Enfin, on aurait l'image moderne du centre d'où rayonne le regard qui surveille et qui contrôle, où aboutit toute une série de flux de savoir et d'où part tout un flux de décisions : c'est la forme centrale du pouvoir.^a Il m'a semblé que, pour bien comprendre cette institution de la prison, on devait étudier celle-ci sur ce fond, c'est-à-dire non pas tellement à partir des théories pénales ou des conceptions du droit, non pas non plus à partir d'une sociologie historique de la délinquance, mais en posant la question : dans quel système de pouvoir fonctionne la prison ?

*

* *

C'est le moment de parler de ce pouvoir⁵. Pour situer le problème, je voudrais marquer quatre [types] de schémas théoriques qui me paraissent commander [...] les analyses faites sur le pouvoir – et dont je voudrais me démarquer.

Premièrement, le schéma théorique de l'appropriation du pouvoir, c'est-à-dire cette idée que le pouvoir, c'est quelque chose qu'on possède, quelque chose que dans une société, certains possèdent et d'autres ne possèdent pas. Il y a une classe qui possède le pouvoir : la bourgeoisie. Certes, la formule : « telle classe a le pouvoir » est une formule qui a politiquement sa valeur, mais qui ne peut servir à une analyse historique. En effet, le pouvoir, ça ne se possède pas, pour plusieurs raisons. D'abord, le pouvoir, ça s'exerce dans toute l'épaisseur, sur toute la surface du champ social, selon tout un système de relais, de connexions, de points d'appui, de choses aussi ténues que la famille, les rapports sexuels, le logement, etc. Au plus fin que l'on aille dans le réseau social, on trouve le pouvoir, non pas comme quelque chose que quelqu'un possède, mais comme quelque chose qui passe, qui s'exerce, s'exerce. Ensuite, le pouvoir parvient ou non à s'exercer : il est donc toujours une certaine forme d'affrontements stratégiques instantanés et continuellement renouvelés entre un certain nombre d'individus. Ça ne se possède pas, parce que ça se joue, ça se risque. C'est donc un

a. Le manuscrit (4^e fol.) ajoute :

« Or cette forme, toujours selon Julius, était liée à la naissance d'une société industrielle [et] au développement de l'État. En effet, cette nécessité de surveillance est liée à la menace d'une classe aussitôt perçue comme nombreuse ; étrangère ; aux limites de l'indigence ; dangereuse. »

rapport belliqueux et non pas un rapport d'appropriation qui est au cœur du pouvoir. Enfin, le pouvoir n'est jamais entièrement d'un côté. Il n'y a pas ceux qui ont le pouvoir et l'appliquent brutalement à ceux qui ne l'ont pas du tout. Le rapport de pouvoir n'obéit pas au schéma monotone et donné une fois pour toutes de l'oppression. Bien sûr, dans cette espèce de guerre générale à travers laquelle s'exerce le pouvoir, il y a une classe sociale qui occupe une place privilégiée et qui, par là, peut imposer sa stratégie, remporter un certain nombre de victoires, les cumuler et obtenir à son profit un effet de sur-pouvoir, mais cet effet n'est pas de l'ordre de la sur-possession. Le pouvoir n'est pas monolithique. Il n'est jamais entièrement contrôlé d'un certain point de vue par un certain nombre de gens. À chaque instant, il se joue en petites parties singulières, avec des renversements locaux, des défaites et des victoires régionales, des revanches provisoires.

Pour prendre quelques exemples, je me référerai au problème de l'épargne ouvrière : comment se joue-t-elle ? Au cours du XIX^e siècle, elle est le lieu d'une bataille de pouvoirs, avec toute une série de stratégies opposées, de victoires et de défaites s'appuyant les unes sur les autres. Cette épargne est issue du besoin que le patronat a éprouvé de fixer la classe ouvrière à un appareil de production, d'éviter le nomadisme ouvrier, et il a fixé celle-là dans l'espace en la fixant dans le temps : en déposant en tel lieu quelque chose qui assure l'avenir. Mais, en même temps, cette épargne, imposée par la stratégie patronale, produit comme effet de retour que l'ouvrier dispose d'un certain nombre de disponibilités lui permettant un certain nombre de libertés et, entre autres, celle de faire grève. De sorte que la grève comme instrument de rétorsion contre le patronat est inscrite dans la mesure même par laquelle le patronat entendait contrôler la classe ouvrière. D'où, en retour, nouvelle mesure patronale : contrôler cette épargne et imposer la présence de représentants patronaux dans les caisses de prévoyance. D'où, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, les luttes au sujet de la direction et du contrôle de ces caisses. On voit ainsi comment, à l'intérieur d'une stratégie générale de séquestration ouvrière par le patronat, toute une série de luttes se jouent, comment toute une série de victoires et de défaites s'emportent les unes à la suite des autres, les unes sur les autres.

Le rapport de pouvoir n'est donc jamais stable, connu une fois pour toutes ; mais il est toujours dans cette espèce de mobilité. On ne peut donc dire pouvoir et profit, comme si c'était analogue. Le pouvoir ne doit pas être assimilé à une richesse que certains posséderaient ; c'est

une stratégie permanente, qu'il faut penser sur fond de guerre civile. Il faut de même abandonner le schéma selon lequel le pouvoir serait, par un contrat de type commercial, conféré à certains par la volonté de tous – contrat qui ferait que ceux qui le rompent tombent hors de la société et reprennent la guerre de tous contre tous. Le pouvoir, la légalité dont il se sert, les illégalismes qu'il ménage ou ceux contre lesquels il lutte, tout cela doit être pensé comme une certaine manière de mener la guerre civile.

Deuxièmement, le schéma de la localisation du pouvoir : le pouvoir politique est toujours localisé à l'intérieur d'une société dans un certain nombre d'éléments, essentiellement dans les appareils d'État⁶. Il y a donc adéquation entre formes du pouvoir et structures politiques. Or, je ne crois pas que le pouvoir puisse être décrit d'une façon adéquate comme quelque chose qui serait localisé dans des appareils d'État. Il n'est peut-être même pas suffisant de dire que les appareils d'État sont l'enjeu d'une lutte, intérieure ou extérieure. Il me semble plutôt que l'appareil d'État est une forme concentrée, ou encore une structure d'appui, d'un système de pouvoir qui va bien au delà et bien plus profond. Ce qui fait que, pratiquement, ni le contrôle ni la destruction de l'appareil d'État ne peuvent suffire à transformer ou à faire disparaître un certain type de pouvoir, celui dans lequel il a fonctionné.

De ce rapport entre les appareils d'État et le système de pouvoir à l'intérieur duquel ils fonctionnent, j'ai essayé de donner quelques exemples. Prenons cet appareil d'État d'un type très nouveau, l'appareil policier de la monarchie française au XVIII^e siècle. Cet appareil n'est pas plaqué de l'extérieur sur des gens qui le subiraient ; il est profondément intriqué à l'intérieur d'un système de pouvoir qui parcourt la totalité du corps social. Il n'a pu fonctionner qu'engrené sur, lié à des pouvoirs répartis dans des familles (autorité paternelle), des communautés religieuses, des groupes professionnels, etc. Et c'est parce qu'il y avait ces micro-instances de pouvoir dans la société, que quelque chose comme ce nouvel appareil d'État a pu effectivement fonctionner. De même, l'appareil pénal au XIX^e siècle ne constitue pas une espèce de grand édifice isolé. Il fonctionne en liaison^a constante avec quelque chose qui est non seulement son champ annexe, mais sa condition de possibilité : tout ce système punitif dont les agents sont les employeurs, les logeurs, les fournisseurs, tout cela constitue autant d'instances de pouvoir qui

a. Manuscrit (8^e fol.) : « en liaison avec un système disciplinaire, un système punitif où l'employeur, le contremaître, le logeur, le fournisseur constituent des instances de pouvoir ».

vont permettre à l'appareil pénal de fonctionner, puisque c'est petit à petit, par un cumul des mécanismes punitifs, étrangers à l'appareil d'État, que finalement les individus sont poussés à l'intérieur du système pénal et en deviennent effectivement les objets.

Il faut donc distinguer non seulement les systèmes de pouvoir des appareils d'État, mais même, de façon plus générale, les systèmes de pouvoir des structures politiques. En effet, la manière dont le pouvoir s'exerce dans une société n'est pas décrite d'une façon adéquate par les structures politiques comme le régime constitutionnel^a ou la représentation des intérêts économiques dans l'appareil d'État. Il y a des systèmes de pouvoir beaucoup plus larges que le pouvoir politique dans son fonctionnement strict : tout un ensemble de foyers de pouvoir qui peuvent être les rapports sexuels, la famille, l'emploi, le logement. Et le problème n'est pas tellement de savoir si ces autres instances de pouvoir répètent la structure de l'État. Peu importe, au fond, si la famille reproduit l'État ou si c'est l'inverse. La famille et l'État fonctionnent l'un par rapport à l'autre, en s'appuyant l'un sur l'autre, en s'affrontant éventuellement, dans un système de pouvoir qui, dans une société comme la nôtre, peut être caractérisé comme disciplinaire d'une manière homogène, c'est-à-dire [où] le système disciplinaire est la forme générale dans laquelle le pouvoir s'inscrit, qu'il soit localisé dans un appareil d'État ou diffus dans un système général.

Troisièmement, le schéma de la subordination selon lequel le pouvoir est une certaine manière de maintenir ou de reproduire un mode de production : le pouvoir est toujours subordonné, alors, à un mode de production qui lui est, sinon historiquement, du moins analytiquement, préalable. Si on donne au pouvoir l'extension que je viens de dire, on est amené à en repérer le fonctionnement même à un niveau très profond. Le pouvoir ne peut donc plus être seulement compris comme le garant d'un mode de production, comme ce qui permet de constituer un mode de production. Le pouvoir est en fait un des éléments constitutifs du mode de production et il fonctionne au cœur de ce dernier. C'est ce que j'ai voulu montrer quand j'ai parlé de tous ces appareils de séquestration, qui ne sont pas tous liés, loin de là, à un appareil d'État, mais qui, tous, que ce soient des caisses de prévoyance, des usines-prisons, des maisons de correction, jouent à un certain niveau, qui n'est pas celui de la garantie donnée au mode de production, mais bien celui de sa constitution.

a. Le manuscrit (9^e fol.) ajoute : « , le recrutement de la classe politique ».

En effet, à quoi sert cette séquestration ? Son but premier est l'assujettissement du temps individuel au système de production et, très exactement, à trois de ses éléments. Il faut assujettir le temps de la vie aux mécanismes, aux processus temporels de la production. Il faut que les individus soient liés à un appareil de production selon un certain emploi du temps, qui se poursuit d'heure en heure et qui fixe l'individu au déroulement chronologique même de la mécanique productive ; ce qui exclut toutes les irrégularités du type absence, débauche, fête, etc. Il faut que les individus soient assujettis non seulement à la chronologie de la production, mais aussi aux cycles de l'activité productrice. Ils doivent pouvoir, même s'ils ne possèdent pas de moyens de production, supporter les chômages, les crises, la baisse d'activité. Ce qui implique qu'on leur prescrive, de manière coercitive, l'épargne ; épargner va donc être un moyen de se brancher sur, et de s'assujettir à ces grands cycles de l'activité productrice. Épargne – qui veut dire exclusion de la dépense inutile, du jeu, de la dissipation. Il faut que le temps des individus soit assujetti au temps du profit, c'est-à-dire que la force de travail soit appliquée au moins autant de temps qu'il faut pour que l'investissement devienne rentable. Pour cela, il faut que les individus soient fixés pendant un certain temps sur un certain appareil de production, ce qui implique tous les contrôles de la fixation locale des ouvriers, le système de la dette^a, par exemple.

Un système de pouvoir comme celui de la *séquestration* va bien au delà de la garantie du mode de production ; il en est constitutif. On pourrait dire ceci : le problème de la société féodale était d'assurer le prélèvement de la rente par l'exercice d'une souveraineté qui était surtout territoriale ; le problème de la société industrielle est de faire en sorte que le temps des individus, que l'on achète par le salaire, puisse être intégré à l'appareil de production sous les espèces de la force de travail. Il faut faire en sorte que ce que l'employeur achète, ce ne soit pas du temps vide, mais bien de la force de travail. Autrement dit, il s'agit de constituer le temps de la vie des individus en force de travail⁷. Ce qui mènerait à cette conclusion : s'il est vrai que la structure économique, qui est caractérisée par l'accumulation du capital, a pour propriété de transformer la force de travail des individus en force productive, la structure de pouvoir qui prend la forme de la séquestration a pour but de transformer, avant ce stade, le temps de la vie en force de travail. Il faut que les gens puissent apporter sur le marché quelque chose qui soit de la force de travail, ce qui est

a. Manuscrit (11^e fol.) : « la pression de l'indigence et un système d'endettement ».

obtenu par ce système de pouvoir qu'est la séquestration, corrélatif, en termes de pouvoir, de ce qu'est, en termes économiques, l'accumulation du capital. Le capitalisme, en effet, ne rencontre pas la force de travail comme cela^a.

Il est faux de dire, avec certains post-hégéliens célèbres, que l'existence concrète de l'homme, c'est le travail^b. Le temps et la vie de l'homme ne sont pas par nature *travail*^b, ils sont plaisir, discontinuité, fête, repos, besoin, instants, hasard, violence, etc. Or, c'est toute cette énergie explosive qu'il faut transformer en une force de travail continue et continuellement offerte sur le marché. Il faut synthétiser la vie en force de travail, ce qui implique la coercition de ce système de séquestration. L'astuce^c de la société industrielle a été d'avoir, pour exercer cette coercition qui transforme le temps de la vie en force de travail, repris la vieille technique^d de l'enferment des pauvres qui était à l'âge classique une manière de fixer et, en même temps, de supprimer ceux qui par l'oisiveté, le vagabondage, la révolte, avaient échappé à toutes les fixations géographiques dans lesquelles s'opérait l'exercice de la souveraineté. Cette institution devra être généralisée et utilisée, au contraire, pour brancher les individus sur les appareils sociaux; elle sera spécifiée selon toute une série d'appareils qui vont de l'usine-prison à la prison, en passant par les hospices, les écoles, les maisons de correction. C'est tout ce vieux système de l'enfermement réutilisé à cette fin qui va permettre la séquestration, laquelle est effectivement constitutive des modes de production.^e

Quatrièmement, le schéma de l'idéologie^f selon lequel le pouvoir ne peut produire dans l'ordre de la connaissance que des effets idéologiques, c'est-à-dire que le pouvoir ou bien fonctionne de façon muette à la violence, ou bien de façon discursive et bavarde à l'idéologie.^g Or, le pouvoir n'est pas pris dans cette alternative: ou bien s'exercer purement et simplement en s'imposant par la violence^h, ou bien se cacher,ⁱ

a. Manuscrit (13^e fol.): « comme forme immédiate et concrète de l'existence humaine ».

b. Manuscrit (14^e fol.): « *travail* continu ».

c. Manuscrit (14^e fol.): « Le coup de génie ».

d. Le manuscrit (14^e fol.) ajoute: « apparemment très dévalorisée ».

e. Le manuscrit (15^e fol.) ajoute: « Défaire ou ne pas défaire un type de pouvoir est donc essentiel à l'existence même d'un mode de production. »

f. Manuscrit (5^e fol.): « celui de la production idéologique ».

g. Le manuscrit (5^e fol.) ajoute: « Il a besoin d'une idéologie. Et il fabrique de l'idéologie. »

h. Manuscrit (15^e fol.): « la menace, la violence, la terreur ».

i. Le manuscrit (15^e fol.) ajoute: « se justifier ».

se faire accepter en tenant le discours bavard de l'idéologie⁹. En fait, tout point d'exercice d'un pouvoir est en même temps un lieu de formation, non pas d'idéologie mais de savoir; et, en revanche, tout savoir établi permet et assure l'exercice d'un pouvoir. Autrement dit, il n'y a pas à opposer ce qui se fait à ce qui se dit, le mutisme de la force et le babillage^a de l'idéologie. Il faut montrer comment le savoir et le pouvoir sont effectivement liés l'un à l'autre, non pas du tout sur le mode d'une identité – le savoir, c'est le pouvoir ou réciproquement –, mais d'une façon absolument spécifique et selon un jeu complexe.

Prenons l'exemple de la surveillance administrative des populations, qui est une des nécessités de tout pouvoir. Au XVII^e-XVIII^e siècle, la surveillance administrative est une des fonctions du pouvoir qui est assurée par un certain nombre de gens: intendants, appareil policier, etc. Or, ce pouvoir, avec ses instruments propres, donne lieu à un certain nombre de savoirs.

1/ Un *savoir de gestion*: ceux-là mêmes qui gèrent l'appareil d'État, soit directement pour le compte du pouvoir politique, soit indirectement par un système de fermes, forment au même moment un certain savoir qu'ils accumulent et utilisent. Ainsi, après enquête, ils savent comment il faut taxer, calculer les impôts, qui peut les payer, qui il faut particulièrement surveiller pour qu'il paye ses impôts, sur quels produits il faut imposer les taxes douanières^b.

2/ Marginalement à ce savoir de gestion, on voit apparaître un *savoir d'enquête*: il y a des gens qui, en général, ne sont pas liés directement à l'appareil d'État ni chargés de le gérer, mais qui font des enquêtes sur la richesse d'une nation, sur le mouvement démographique d'une région, sur les techniques artisanales employées dans telle contrée, sur les états de santé des populations. Ces enquêtes, à l'origine du moins, d'initiative privée commencent, lors de la seconde moitié du XVIII^e siècle, à être reprises en compte par l'État. Ainsi, la Société royale de médecine, fondée en 1776, va codifier et reprendre en charge ces enquêtes sur les états de santé¹⁰; de même, les enquêtes sur les techniques artisanales seront reprises sous le contrôle de l'État et sous la forme d'un appareil d'État au XIX^e siècle¹¹.

3/ Un *savoir d'inquisition policier*: l'envoi d'un individu dans un lieu de détention est ainsi accompagné d'un rapport sur son comportement, ses mobiles. À partir du XIX^e siècle, toutes les formes et les techniques

a. Manuscrit (15^e fol): « et le bavardage (même la persuasion) du discours idéologique ».

b. Le manuscrit (16^e fol.) ajoute: « sur quelle population recruter des soldats ».

de ce savoir de surveillance vont être reprises et, en même temps, fondées d'une façon neuve, et ceci en fonction de deux grands principes qui sont précisément capitaux dans l'histoire du savoir.

Premièrement, le principe qu'on voit apparaître sous la Révolution et qui sera systématisé, par Chaptal¹² notamment, et au moment du Consulat¹³ : tout agent du pouvoir va être désormais en même temps un agent de constitution du savoir. Tout agent^a doit informer sur les effets de l'ordre donné par le pouvoir, et donc sur les corrections qu'il faut apporter à cette action. Les préfets, les procureurs généraux, les fonctionnaires de la police, etc., sont, à partir de la fin du XVIII^e siècle, liés à cette obligation fondamentale du rapport. On entre dans l'ère du rapport comme forme des relations entre savoir et pouvoir. Certes, ceci n'a pas été inventé au XVIII^e siècle, mais la systématisation de ce qui n'était au XVII^e siècle dans les relations entre intendants et ministres, par exemple, que des actions ponctuelles, l'institutionnalisation de ce renvoi d'un certain savoir par tout agent du pouvoir à son supérieur, c'est là un phénomène essentiel.

En liaison avec cette instauration du renvoi du savoir à l'origine du pouvoir, on a la mise en place de toute une série d'instruments spécifiques, instruments d'abstraction, de généralisation, d'estimation quantitative. On peut dégager ceci si on compare plusieurs strates de documents. Les rapports faits par Sartine¹⁴, un des derniers lieutenants de police de l'Ancien Régime : la manière dont il surveille la population, le genre de renseignements donnés à son ministre, qui sont ponctuels, individuels. Les rapports de Fouché¹⁵, qui sont déjà une espèce de synthèse et d'intégration, non plus seulement d'un certain nombre d'événements ponctuels, mais de ce qui est censé représenter l'état de l'opposition politique, de la délinquance, l'état constant de celle-ci en France. Les rapports annuels du ministère de la Justice, publiés à partir de 1826¹⁶, où l'on a le même type de renseignements qu'au départ, mais traités, filtrés par une machine de savoir et un certain nombre de techniques d'abstraction, de quantification statistique. Il y aurait à faire l'histoire de ce savoir d'État, c'est-à-dire l'histoire de l'extraction administrative du savoir¹⁷.

a. Manuscrit (16^e fol.):

« Tout agent du pouvoir doit renvoyer un savoir corrélatif du pouvoir qu'il exerce (qui permet d'en déterminer les conditions et les effets : les corrections possibles) : Préfets ; procureurs généraux. »

En marge : « On entre dans l'ère du rapport. Aussi important dans la société [industrielle] que le *feed back* dans la technologie moderne, que la comptabilité en partie double dans l'économie. »

Deuxièmement, l'autre phénomène, inverse du précédent, est l'ouverture des appareils du pouvoir aux foyers autonomes du savoir.^a Certes, on n'a pas attendu le XIX^e siècle pour que le pouvoir s'éclaire des conseils et des connaissances d'un certain nombre de gens dits compétents; mais, à partir du XIX^e siècle, le savoir en tant que tel se trouve doté statutairement d'un certain pouvoir. Le XIX^e a apporté quelque chose de neuf, qui est que le savoir doit fonctionner dans la société comme doté d'une certaine quantité de pouvoir. L'école, les grades, la manière dont les degrés du savoir sont effectivement calculés, mesurés et authentifiés par tous les appareils de formation, tout cela est à la fois un facteur et l'expression de ce phénomène fondamental que le savoir a le droit d'exercer un pouvoir. Ainsi, le personnage du savant qui n'exerçait dans la société d'autre pouvoir que celui de dire la vérité, de donner des conseils, disparaît au profit d'un personnage, directeur de laboratoire, professeur, dont le savoir est aussitôt authentifié par le pouvoir qu'il exerce. Ceci vaut pour l'économiste, par exemple : qui était économiste au XVIII^e siècle? Vauban, un disgracié qui, après avoir perdu le pouvoir, fait de l'économie¹⁸. Quesnay, qui veut le pouvoir mais ne l'a pas¹⁹. Il n'y a à ce moment qu'un savoir gestionnaire de ceux qui sont au pouvoir. La théorie économique ne naît pas à l'intérieur de l'appareil du pouvoir. Le cas le plus manifeste est celui du médecin qui, à partir du XIX^e siècle, en tant qu'il est le maître du normal et du pathologique, se trouve exercer par là non pas simplement sur son client, mais sur les groupes, la société, un certain pouvoir. De même, le psychiatre a en tant que tel un pouvoir institutionnalisé par la loi de 1838 qui, en faisant de celui-ci un expert qui doit être consulté pour toute mesure d'internement, donne au [médecin-]psychiatre et au savoir psychiatrique en tant que savoir un certain pouvoir²⁰.

Il faut ici répondre à une objection : parler de stratégie, de calcul, de défaite, de victoire, n'est-ce pas faire disparaître toute opacité du champ social? En un sens, oui. Je crois en effet qu'on donne facilement de l'opacité au champ social, à n'envisager dans le champ social que la production et le désir, l'économie et l'inconscient; il y a en fait toute une marge qui est transparente à l'analyse et que l'on peut découvrir si on étudie les stratégies de pouvoir. Là où les sociologues ne voient que le système muet ou inconscient des règles, là où des épistémologues ne voient que des effets idéologiques mal contrôlés, je crois qu'il est

a. Le manuscrit (17^e fol.): « Jusqu'au XVIII^e siècle, ceci se produisait sous la forme du conseil ou de la pédagogie des rois [écoutant] les philosophes, les savants et les sages. »

possible de voir des stratégies parfaitement calculées, maîtrisées, de pouvoir. Le système pénal est un exemple privilégié de cela. Il est clair que si l'on pose le problème du système pénal en termes d'économie, il paraît opaque et même obscur, parce que aucune analyse du rôle économique de la prison, de la population marginalisée par ce système pénal ne peut rendre compte de son existence²¹. En termes d'idéologie, il est non seulement opaque, mais complètement brouillé, tant ce système a été recouvert de thèmes idéologiques variés.^a En revanche, si on pose le problème en termes de pouvoir et de la manière dont effectivement le pouvoir a été exercé à l'intérieur d'une société, il me semble que le système pénal s'éclaire assez largement. Ce qui ne veut pas dire que le champ social en son intégralité est transparent, mais qu'il ne faut pas se donner des opacités faciles.

*
* *

À quoi voulais-je aboutir ? Je voulais faire l'analyse d'un certain système de pouvoir : le pouvoir disciplinaire^b. Il me semble en effet que nous vivons dans une société à pouvoir disciplinaire, c'est-à-dire dotée d'appareils dont la forme est la séquestration, dont la finalité est la constitution d'une force de travail, et dont l'instrument est l'acquisition des disciplines ou des habitudes. Il me semble que depuis le XVIII^e siècle se sont multipliés, affinés, spécifiés sans cesse davantage des appareils à fabriquer des disciplines, à imposer des coercitions, à faire contracter des habitudes. J'ai voulu cette année faire la toute prime histoire du pouvoir des habitudes, l'archéologie de ces appareils de pouvoir qui servent de socle à l'acquisition des habitudes comme normes sociales.

Considérons cette notion d'*habitude*. L'habitude, si nous la prenons dans la philosophie politique du XVIII^e siècle, a un usage essentiellement critique. Cette notion permet de faire l'analyse de la loi, des institutions, de l'autorité. On se sert de cette notion d'habitude pour savoir jusqu'à quel point peut être fondée quelque chose qui se présente comme institution, autorité. À tout ce qui se présente comme ainsi fondé, on pose la

a. Le manuscrit (19^e fol.) ajoute :

« Il les recueille tous depuis l'ennemi social jusqu'au névrosé de l'aveu, en passant par le débauché, le primitif, le dégénéré, le pervers. Si on pose le problème en termes économiques, le système pénal perd toute utilité. [Si on pose le problème en termes] idéologiques, il perd toute spécificité. Il se rationalise si on l'étudie dans la forme de pouvoir où il joue. »

b. Manuscrit (20^e fol.) : « l'analyse d'une forme de pouvoir que j'avais appelé punitif, qu'il vaudrait mieux dire disciplinaire ».